MAIRIE
10 Place de la Mairie
45110 SAINT MARTIN D'ABBAT

St-Martin-d'Abbat, le 28 février 2023

N/ Réf. : JT/ND/VL

ARRÊTÉ N° 2023-14
Portant règlementation de la circulation
Rue de la Halte

Le Maire de la commune de SAINT MARTIN D'ABBAT,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que pour permettre à l'entreprise **LOCNACELLE – représenté par M. Bruno GASPARD – Impasse des Aigles – 60340 VILLERS SOUS ST LEU** - d'effectuer les travaux suivants :
OPÉRATION DE MAINTENANCE TÉLÉPHONIQUE AU SOMMET DU PYLÔNE AVEC CAMION NACELLE le 08/03/2023 ;
Pour le compte de l'Entreprise TIBCO – 35135 CHANTEPIE
il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise,

ARRÊTE,

Article 1 : Le 08/03/2023, la rue de la Halte sera interdite à la circulation – SAUF RIVERAINS - et une déviation sera mise en place par les voies adjacentes.

Article 2 : La mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux incombera entièrement à la personne chargée des travaux.

Article 3 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie – 45110 CHATEAUNEUF S/L
- M. le Chef de Centre – C.P.I. – 45110 SAINT MARTIN D'ABBAT
- M. le Responsable des Services Techniques – MAIRIE - 45110 ST MARTIN D'ABBAT
- M. GASPARD – LOCNACELLE – 60340 VILLERS SOUS ST LEU

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-D'ABBAT Loiret

Joël TURPIN

☎ 02.38.46.86.40 E-mail : mairie@saintmartindabbat.fr site : www.saintmartindabbat.fr